

Master Droit public et science politique spécialité Droit des contrats publics

RNCP21660 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Code(s) ROME	K1903, K1401, K1404, M1205, M1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif est de former des conseillers en droit des contrats publics, capables d'intervenir à tout moment dans la passation, la modification, l'exécution ou le contentieux, pour consultation ponctuelle ou suivi d'un contrat.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Maîtrise des montages contractuels : proposer le faisceau contractuel adapté, incluant des contrats à procédure formalisée (marchés, délégations, partenariats, concession d'aménagement) des contrats hors procédure (contrats immobiliers sans prestation bancaire, BEA classiques ou spécifiques, VEFA), voir réaliser un « montage contractuel complexe » mixant les deux catégories.
- Maîtrise des procédures de passation.
- Maîtrise des règles économiques et financières : prix, réfections, indexations, intérêts, paiement, plan de financement, prévisionnel de recettes et dépenses, tableau d'amortissement, provisions, mesure du réalisme des offres, financements publics ou privés à injecter.
- Maîtrise des responsabilités : réception des ouvrages, travaux et services, garantie (de parfait achèvement, biennale, décennale), reddition des comptes. Contentieux d'exécution, sanctions, transaction, gestion des risques.
- Maîtrise des contentieux : procédures pré-contentieuses, pratique juridictionnelle, déféré, du recours en excès de pouvoir sur les actes détachables, référé expertise, provision et conservatoire, du recours « Tropic travaux », du contentieux contractuel..

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprise, cabinet, dans une collectivité territoriale ou service de l'Etat, services attachés à la technique des contrats publics ou, par extension, services juridiques financiers ou contentieux.

- Entreprises publiques à statut privé : SEML, LA POSTE, EDF (services commande)

Entreprises privées travaux publics :

- Entreprises privées délégataire de service public
- Cabinets libéraux (avocats)

- Juridictions administratives (TA)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Cadre de la fonction publique territoriale : service marchés, service contentieux, service juridique
- Cadre de l'Etat : idem Trésor, Pénitenciaire
- Cadre d'établissements publics administratifs : universités, musées, CCI
- Cadre d'EPIC : EPF, EPA, RFF, SNCF

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 606 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	39 754
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X91 — Juristes et avocats L6X90 — Cadres dirigeants des grandes entreprises de plus de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr

Etudier à l'UL Offre de formation

Université de Lorraine

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21660/>